



Point 6 à l'ordre du jour :

**Motion adoptée par le Synode des 15 et 16 juin 2018**

**Pour une consultation des paroisses et des Régions  
dans le rapport sur les dotations**

*Rapport du Conseil synodal*

**Session extraordinaire du 21 septembre 2018**

## INTRODUCTION

Dans sa session des 15 et 16 juin 2018, le Synode a adopté par 33 voix pour, 28 voix contre et 4 abstentions la motion suivante :

*Conformément à l'art. 143 RE, le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un projet de décision prévoyant que le nouveau rapport sur les dotations intègre le résultat d'une consultation des paroisses et des régions de l'EERV portant sur les points suivants :*

- 1) le regroupement paroissial dans votre région vous convient-il ? Sinon, pour quels motifs ?*
- 2) Quelles sont les missions ou compétences que votre paroisse délègue ou souhaite déléguer à la région (compte tenu de votre réponse au point 1) ? Quelles sont celles qu'elle accomplit ou désire accomplir elle-même ? / S'agissant des régions, quelles sont les missions ou compétences que votre région délègue ou souhaite déléguer au canton ? Quelles sont celles qu'elle accomplit ou désire accomplir elle-même ?*
- 3) Quelle modification d'EPT ministériels votre paroisse a-t-elle subie depuis 2008 ? Quels effets en ont découlé ?*
- 4) Comment votre paroisse s'engage-t-elle à redéfinir sa mission au service de tous ? Et quels en sont les fruits ? A-t-elle développé des activités nouvelles, des projets innovants ? A-t-elle renoncé à certains événements, manifestations, activités ?*
- 5) Comment les collaborations inter-paroissiales et régionales se développent-elles ? Et, selon quels modèles ?*

Le Conseil synodal entend le souci exprimé par cette motion et celui du Synode d'assurer une bonne communication entre instances décisionnelles (Synode et Conseil synodal) et les paroisses et Régions. Ces soucis avaient au demeurant été pris largement en compte lors de la législature précédente dans le cadre des débats sur la consultation.

Dans cette perspective, le Conseil synodal avait lancé au printemps 2017 une consultation des lieux d'Eglise en vue de son premier rapport sur les dotations. Le Conseil synodal s'est réjoui des résultats, significatifs, de cette consultation qui confirmait l'importance aux yeux des paroisses des activités cantonales et des forces de support qui permettent de mutualiser les efforts. En parallèle, le Conseil synodal a entendu les critiques du Synode sur les modalités de cette consultation et l'impression induite que les paroisses allaient être préteritées, alors même qu'elles n'étaient au contraire pas mises en question.

Le Conseil synodal prend acte de l'intention qui se dégage de l'actuel Synode de mener une réflexion ecclésiologique fondamentale pour vérifier – 20 ans après *Eglise AVenir* – si l'organisation de l'EERV est toujours adaptée à l'exercice de sa mission au service de tous. Le Conseil synodal comprend cette demande mais estime qu'elle ne saurait être honorée dans le cadre de l'ajustement réglementaire des enveloppes de dotations. Une telle réflexion ecclésiologique se doit d'être plus large que la seule répartition des forces ministérielles ; l'actuelle réflexion voulue par le Conseil synodal sur la question du pluralisme en Eglise en est par exemple un autre volet. Une analyse de la pertinence des structures actuelles de l'EERV et de son organisation territoriale, notamment, devraient également être prises en compte. Une telle réflexion – plus systémique qu'analytique – pourrait être une priorité de la prochaine législature ; elle ne saurait en aucun cas être réduite à l'article 193, alinéa 4 du Règlement ecclésiastique qui précise que « *les enveloppes de dotation font l'objet d'une réévaluation au moins une fois par législature.* »

### La consultation demandée par la motion

La motion ci-dessus, renvoyée au Conseil synodal par le Synode, définit cinq questions ouvertes à l'adresse des Régions et paroisses. Ces questions, plus larges que la seule question des dotations, abordent les notions de découpage territorial, de répartition des missions entre les différents lieux d'Eglise (paroisse, service communautaire, aumônerie) et entre les différentes strates de son organisation (lieu d'Eglise, Région, canton) et appellent les paroisses à une redéfinition de leur mission au service de tous. Seules les questions 2 (sur la mutualisation des activités) et 3 (sur les diminutions déjà subies de forces ministérielles) concernent directement la question des dotations.

Ces questions sont importantes, mais il est peu probable qu'un conseil paroissial ou un conseil régional puissent répondre valablement à ces cinq questions en quelques minutes, comme cela a été avancé en Synode. Ces questions – et d'autres encore – méritent une réflexion plus approfondie au cours d'un processus nécessairement long (une retraite de conseil, processus étalé sur plusieurs séances ; traitement en assemblée paroissiale ou régionale). Le Conseil synodal a la conviction qu'un tel processus serait plus pertinent en début de la prochaine législature qu'au moment où les conseils doivent consacrer leur énergie à assurer la relève.

Surtout, et cela en relation directe avec les arguments développés par le Conseil synodal dans son rapport sur la motion intitulée « Pour un rapport participatif et fédérateur sur les dotations », le Conseil synodal ne souhaite pas que le rapport sur les dotations qu'il entend présenter en mars 2019 soit reporté à cause d'un tel questionnaire.

## Proposition du Conseil synodal

En conséquence, le Conseil synodal n'est pas favorable à la mise en œuvre stricte de la motion intitulée « Pour une consultation des paroisses et des régions dans le rapport sur les dotations » que le Synode lui a renvoyé en juin 2018 pour étude et rapport. Il propose donc au Synode deux options qui lui paraissent compatibles au processus de travail qu'il propose en réponse à la dite motion :

- le Synode renonce à une consultation des paroisses et Régions en vue du rapport sur les enveloppes de dotations qui lui sera soumis en mars 2019. Le Synode considère que les quatorze personnes qu'il a élues pour faire partie du groupe de travail sont à même de rendre compte des points de vue des lieux d'Eglise (paroisse, service communautaire et aumônerie) et des structures de coordination (Régions et services cantonaux) de l'EERV.
- le Synode charge le Conseil synodal d'organiser, à l'intention du groupe de travail, une consultation restreinte de toutes les paroisses et Régions centrée sur les questions 2 et 3 de la motion, avec un délai de réponse au 15 novembre 2018 de manière à ce que les résultats de la consultation puissent être dépouillés avant les journées de travail des 23 et 24 novembre 2018. Organisée par le facilitateur du processus Jean-Luc Blondel et lancée rapidement après le Synode du 21 septembre, la consultation pourrait prendre la forme suivante :

- Quelle était la dotation de votre lieu d'Eglise en 2010 ?*
- Quelle est la dotation qui vous a été attribuée pour 2018 ?*
- Sachant que la dotation globale de l'EERV doit encore diminuer de  $\pm$  15 postes d'ici 2024 (et vraisemblablement dès 2020), quelle est la dotation que vous imaginez conserver ?*
- Dans la liste d'activités suivantes (cultes / actes ecclésiastiques / éveil à la foi / culte de l'enfance / catéchisme / activités de jeunesse / activités pour adultes / activités pour aînés / formation des laïcs / animation Terre Nouvelle / action de solidarité / visites à domicile / vie communautaire / camps / autre), quelles sont celles que vous pensez judicieuses*
  - *d'être menée en paroisse*
  - *d'être mutualisée (avec les autres paroisses de la région)*
  - *d'être déléguée à un service régional ou à un service cantonal*
- Les associations faitières des établissements médico-sociaux (EMS) demandent une professionnalisation accrue de l'aumônerie en EMS. A l'instar des 14 autres missions exercées en commun, cette demande appelle à une cantonalisation de la gestion des forces d'aumônerie en EMS. Qu'en pensez-vous ?*

## Proposition de décision :

En réponse à la motion intitulée « Pour une consultation des paroisses et des régions dans le rapport sur les dotations » et compte tenu du présent rapport, le Conseil synodal propose au Synode d'adopter la décision suivante :

### Décision 1

Le Synode renonce à une consultation formelle des paroisses et Régions en vue du rapport sur les enveloppes de dotations qui lui sera soumis en mars 2019.

Si le Synode rejette la décision 1, le Conseil synodal soumet au Synode la décision suivante :

### Décision 2

Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser, à l'intention du groupe de travail, une consultation restreinte de toutes les paroisses et Régions centrée sur les questions 2 et 3 de la motion, avec un délai de réponse au 15 novembre 2018.

Adopté par le Conseil synodal dans sa séance du 28 août 2018